

1) Questions liées à la prime de 1000€

Notre ministre de tutelle a annoncé le versement d'une prime d'un montant de 1000€ (divisible par 1/3).-Pouvez vous nous donner les critères de versement de cette prime ?Le nombre d'agents concernés (par corps) ? Les services concernés ? Nous souhaitons avoir le détail des versements par corps et services sur l'ensemble du département.

2) Questions liées à l'application de l' Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés au titre de la période d'urgence sanitaire

L'intersyndicale souhaite connaître :

-Les agents qui seront débiteurs d'ARTT et/ou de congés annuels (personnes en ASA, télétravailleurs ou autres) - Le volume prélevé par catégorie d'agents (5 ARTT + 5 CA pour un agent à 100% en ASA du 17 mars au 11 mai par exemple)- -Le mode de calcul pour les personnes qui ont alterné travail en présentiel et ASA - Le mode de calcul pour les personnes qui ont été en maladie et/ou confinées médicalement.

-Sur les ponts naturels, l'intersyndicale demande à revoir la position de la DDFiP sur cette question si la DGFIP soustrait des ARTT et des CA à la majorité des agents.

- Les congés non pris au 30/04 seront-ils reportés ou mis sur un CET ? Que devra faire l'agent ? L'information lui a-t-elle été communiquée le cas échéant? Le CET sera-t-il déplafonné ? (limité à 60 jours maximum)

3) Sur la protection des agents

-Nous avons eu des remontées de collègues utilisateurs des transports en commun, seront-ils bénéficiaires de masques de protection ? Ils se posent des questions sur leur utilisation (la réutilisation après 48 heures) ?

-Nous demandons que la direction, par le biais de la médecine de prévention, envoie des consignes claires à chaque agent. Porter un masque n'est pas quelque chose de naturel. Nous redemandons un courriel explicatif ou un tutoriel à chaque agents de la DDFIP.

-Nous demandons le plan d'organisation de respect de la distanciation sociale de l'ensemble des postes du départements.

- La DDFIP de Moselle va t-elle équiper chaque agent d'un masque de protection ?

-Y aura t il une offre de soutien psychologique propre à notre département, pour les agents qui le souhaitent ? Cette période est potentiellement explosive sur la santé des collègues.

-Y aura t-il un balisage des entrées-sorties des bâtiments qui disposent de deux portes d'accès pour maintenir la distanciation sociale ?

-Les conditions de réouvertures de chaque site du département sera t-il conditionné par des mesures de protection fortes (masques, gels, hygiaphone, vigiles..) ?

- Y a t-il une vérification et nettoyage systématique de tout l'appareillage de climatisation ?

-Y a t-il des possibilités d'effectuer des tests pour les agents qui le désirent et ceux qui ont été en contact avec des personnes contaminées, que ce soit dans leur environnement professionnel ou personnel?

-Comment allez-vous gérer les déchets (gants, masques, etc.). Différentiation ou tout dans la même poubelle ?

4) Sur le post confinement

-La possibilité technique de ramener son ordinateur de bureau à la maison est maintenant confirmée. Est-ce que vous ouvrez dès lors la possibilité de télétravailler à l'ensemble des agents qui le demande ? Est-ce que des contraintes demeurent (flux des informations, etc.) ?

- Lorsque le télétravail est impossible, comment va s'effectuer la reprise? Tous les agents devront-ils aller sur site? Comment organiser dans ce cas les bureaux compte tenu de la densification des locaux ? (déplacements, branchements informatiques et téléphoniques).

Les sites auront-ils des renforts du bil pour éventuellement déplacer des bureaux, et cette équipe pourra-t-elle faire face si le besoin était important?

- sur quoi travaille la Direction en terme de déconfinement, quels sont les thèmes prioritaires et les thèmes secondaires?

- quel calendrier s'est-elle donnée pour avancer sur tel ou tel thème?

- comment s'organise la réflexion: attente de consignes nationales, anticipation par un travail au sein de chaque pôle? Sur la base d'une consultation des chefs de services (ou pas).

- à quelle date seront publiées les décisions?

- y aura-t-il une présentation préalable aux OS, quid des CTL et CHS-CT?

- y aura-t-il des bilans intermédiaires pour ajuster le tir?

- y aura-t-il un suivi sanitaire en terme de recensement de la contagion par unités de travail ? Ce sera essentiel pour le traçage des contacts qu'il faudra cibler au plus tôt car l'État n'y arrivera pas si on ne l'y aide pas.

-Avez vous envisager un travail en horaires décalés pour éviter les gros flux d'agents (par poste, plus tard, plus tôt, etc...)

5) Sur le réunions institutionnelles

Nous demandons que des réunions institutionnelles soient mises en place en Moselle avant toute modification d'organisation du travail.

Nous demandons que ces réunions (CHS-CT et CTL) soient faites en présentielle, et sécurisées. Une personne par organisation syndicale, avec un maximum de 10 personnes dans la salle.

En amont :

La communication d'un bilan détaillé de l'organisation retenue pendant le confinement et le détail des modalités post-déconfinement, du point de vue de l'organisation du travail, des conditions sanitaires, du recensement des agents à préserver du travail en présentiel, de la prise en compte des RPS, de la question des congés imposés mais aussi des plans de congés habituels (restrictions?), des

restaurants administratifs, des difficultés de déplacement des agents utilisant les transports en commun...

Nous demandons aussi la tenue d'un CDAS car l'action sociale est un élément essentiel pour accompagner les agents qui sont actuellement en difficultés diverses ou qui vont connaître des difficultés à la reprise. Or, l'action sociale a été largement mise en sommeil durant la période, hormis le cabinet médical pour lequel, il y aura beaucoup à dire. Quid du redémarrage de l'action sociale et sous quelle forme et calendrier ?

6) Restauration

Suite au compte rendu de l'audioconférence du 17 avril avec la direction général, il a été notifié que les remboursements pourraient se faire sur justificatif d'un ticket valable 48 heures (et même issu d'un supermarché avec soulignement des ingrédients utilisés pour le repas). La Moselle va t elle suivre cette procédure pour les remboursement?

Au vu du grand nombre d'agent ne connaissant pas cette mesure, peut il y avoir dans notre département une souplesse pour le remboursement (au delà de 48 heures) .La direction a elle averti l'ensemble des agents sur cette modalité de remboursement (et le justificatif par ticket de caisse de supermarché)?

Après le onze mai, ce dispositif de remboursement sera t-il toujours d'actualité?

7) Questions métiers

-Dans les postes comptables en effectifs réduits, y aura t-il un assouplissement du profilage hélios pour permettre aux agents en présentiel de pouvoir effectuer l'ensemble des tâches?

-Sur la campagne Impôt sur le revenu :

Suite à votre conférence de campagne , il aurait été évoqué la jauge de 35 appels par jours pour les collègues ? Est ce bien le cas? Pour les collègues qui seront amenés à prendre un jours de congés obligatoire pendant cette campagne, auront ils le double d'appel le lendemain?

Sur la carte SIM, la direction aurait uniquement des cartes orange, y a t-il un problème de compatibilité pour les collègues n'ayant pas orange comme fournisseur d'accès ? Il a été évoqué aussi que les collègues doivent se déplacer physiquement pour recevoir leur carte SIM. Ne peut on pas les envoyer par la poste?

Quelle sera la durée de la campagne IR en mode rappel téléphonique? Jusque la fin de la campagne?

Y aura t-il cumul de la saisie des déclarations et des contres appels téléphoniques ? Aux remontées des collègues cela est impossible à tenir.

Quid de l'après onze mai, y aura t-il un accueil, si oui quelles mesures de sécurités, les masques les vigiles, le balisage...?

Pouvez-vous nous donner les chiffres des appels téléphoniques et du présentiel par écrit avant l'audioconférence, pour éviter d'éventuelles erreurs? Ces chiffres, sauf erreur, ne sont pas publiés sur Ulysse.

Comment va être organisée l'activité des services de renfort après la reprise ? Tout le service sera en renfort ou quelques agents ou activité à temps partiel sur 2 missions

La gestion des ERD

Comment est gérée l'équipe ERD depuis le 17/03?

Des contacts ont-ils été pris, particulièrement pour ceux qui sont confinés ou déjà absents avant le 17/03?

La direction a-t-elle annoncé que tous les ERD étaient prêts pour la reprise et l'éventuel télétravail puisqu'ils sont tous dotés de portables... Sur quoi est basée cette affirmation, sachant que tous ne sont pas équipés, bien loin de là?

Le SPL et le NRP

- Suite à la parution de la contribution de l'Association des Maires de France à la contribution du déconfinement, les services SPL de la DGFIP ont gravement été remis en cause. Ces accusations, réfutées par le ministre et le directeur général, sont-elles fondées pour la Moselle ? Le délai global de paiement a-t-il été allongé pendant cette période de crise et avez-vous eu des remontées de la part des collectivités ?

- Le directeur général a réaffirmé lors de l'audioconférence du 29/04 que le dossier NRP était suspendu et qu'il s'était engagé à ce qu'il n'y ait pas de « NRP subreptice »... Or, en Moselle, la division collectivités locales est en train de travailler sur la renumérotation des budgets en vue de la création des futurs Service de Gestion Locale. Confirmez vous ? Cette demande est-elle un orientation DG ou purement locale ?

Cette liste de questions ne se veut pas exhaustive et pourra être complétée lors de l'audioconférence.